

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le mercredi 25 mai 2016, à 16 h.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Sandra Bolduc Francine Guay et Paula Rodrigues et messieurs les conseillers Serge Gélinas, Marc Bouthillier, Richard Tetreault, Luc Ricard et Jean Roy formant quorum sous la présidence de Me Denis Lavoie, maire.

Sont également présents monsieur Jacques Beaugard, directeur général, et Jocelyne Savoie, greffière adjointe.

Madame la greffière, Me Sandra Ruel, est absente lors de cette séance extraordinaire.

**2016-05-252 1. Acceptation de l'avis de convocation**

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte l'avis de convocation tel qu'il a été soumis.

Adoptée

**2016-05-253 2. Avis de motion – Règlement 2016-1336 décrétant un financement administratif concernant des travaux de réfection sur le chemin de la Grande-Ligne**

Avis est par les présentes donné par M. le conseiller Marc Bouthillier, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement numéro 2016-1336 décrétant un financement administratif concernant des travaux de réfection sur le chemin de la Grande-Ligne.

**2016-05-254 3. Avis de motion – Règlement numéro 93-02-271A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin de permettre dans la zone industrielle légère, 17IB-04, l'usage d'entrepôts frigorifiques (4791) et autoriser une marge latérale de 7,92 mètres au lieu de 10,97 mètres aux 8501 à 8505, rue Samuel-Hatt, lot 2 871 965**

Avis est par les présentes donné par M. le conseiller Jean Roy, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement numéro 93-02-271A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin de permettre dans la zone industrielle légère, 17IB-04, l'usage d'entrepôts frigorifiques (4791) et autoriser une marge latérale de 7,92 mètres au lieu de 10,97 mètres aux 8501 à 8505, rue Samuel-Hatt, lot 2 871 965.

**2016-05-255 4. Adoption du premier projet du règlement 93-02-271A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin de permettre dans la zone industrielle légère, 17IB-04, l'usage d'entrepôts frigorifiques (4791) et autoriser une marge latérale de 7,92 mètres au lieu de 10,97 mètres aux 8501 à 8505, rue Samuel-Hatt, lot 2 871 965**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière adjointe d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 93-02-271A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin de permettre dans la zone industrielle légère, 171B-04, l'usage d'entrepôts frigorifiques (4791) et autoriser une marge latérale de 7,92 mètres au lieu de 10,97 mètres aux 8501 à 8505, rue Samuel-Hatt, lot 2 871 965.

Adoptée

**2016-05-256** **5. Avis de motion – Règlement 2016-1339 modifiant le règlement 2015-1324 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2016 et abrogeant le règlement 2015-1305 et ses amendements**

Avis est par les présentes donné par M. le conseiller Richard Tetreault, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement numéro 2016-1339 modifiant le règlement 2015-1324 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2016 et abrogeant le règlement 2015-1305 et ses amendements.

**2016-05-257** **6. Octroi du contrat d'acquisition et d'installation d'horodateurs, nouvelle génération, pour les stationnements publics du Vieux-Chambly au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Cale Systems inc. au montant de 87 381 \$, taxes incluses**

Attendu que la Ville souhaite munir les stationnements publics du Vieux-Chambly d'horodateurs de nouvelle génération;

Attendu que suite à l'ouverture publique, le 20 mai 2016, de la soumission sur invitation portant le numéro URB2016-01 pour le contrat de fourniture, d'installation et de mise en service d'horodateurs de nouvelle génération pour les stationnements publics du Vieux-Chambly et ce, incluant les frais mensuels de gestion pour une période de 60 mois, trois (3) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

Cale Systems inc. :	87 381 \$ taxes incluses – conforme
Parcomètres Mackay :	101 201 \$ taxes incluses – non conforme
Precise parklink inc. :	139 625,64 \$ taxes incluses – non conforme

Attendu que suite à l'analyse des soumissions, le directeur du Service de la planification et du développement du territoire, monsieur Jean-François Auclair, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Cale Systems inc., pour un montant de 87 381 \$, taxes incluses;

Attendu que la dépense sera financée à même le fonds de voirie;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat relatif à la soumission pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'horodateurs de nouvelle génération pour les stationnements publics du Vieux-Chambly, et ce, incluant les frais mensuels de gestion pour une période de 60 mois au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Cale Systems inc., pour un montant de 87 381 \$, taxes incluses.

Poste budgétaire : 22-313-00-725  
Certificat de la trésorière : 2015-105

**Madame la conseillère Francine Guay demande le vote :**

Pour :	Contre :
Sandra Bolduc	Francine Guay
Paula Rodrigues	
Marc Bouthillier	

Richard Tetreault  
Serge Gélinas  
Luc Ricard  
Jean Roy

Adoption sur division.

**2016-05-258**    **7. Création du poste de patrouilleur**

Attendu que la Ville souhaite embaucher des patrouilleurs afin d'assurer l'application des règlements en vigueur en ce qui concerne l'usage des parcomètres dans les zones de stationnement désignées sur le territoire de Chambly et émettre des contraventions lorsque des infractions sont commises dans les zones de parcomètres;

Attendu que ces patrouilleurs se déplaceront à pieds et à vélo sauf en cas de pluie où ils circuleront à voiture;

Cet emploi relèvera de l'échelle salariale du personnel à la programmation non syndiqué. Les conditions d'emploi relevant des Normes du Travail et la rémunération se situant entre 15,25 \$ et 16,17 \$.

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET RÉSOLU :

Que le conseil autorise la création du poste de patrouilleur afin de procéder à l'affichage pour l'embauche de 2 patrouilleurs.

**Madame la conseillère Francine Guay demande le vote :**

Pour :	Contre :
Sandra Bolduc	Francine Guay
Paula Rodrigues	
Marc Bouthillier	
Richard Tetreault	
Serge Gélinas	
Luc Ricard	
Jean Roy	

Adoption sur division.

**2016-05-259**    **8. Levée de la séance**

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée extraordinaire du 25 mai 2016, à 16 h 05, soit levée.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Me Denis Lavoie, maire

\_\_\_\_\_  
Jocelyne Savoie, greffière adjointe